

RCS : ST QUENTIN

Code greffe : 0202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST QUENTIN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00190

Numéro SIREN : 801 187 840

Nom ou dénomination : A.LETUPPE

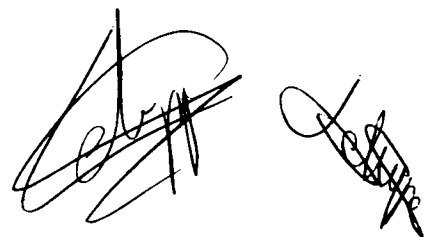
Ce dépôt a été enregistré le 06/09/2023 sous le numéro de dépôt 3012

COMPTES ANNUELS

SAS A LETUPPE
173 Rue Du PSDT JF KENNEDY
02100 ST QUENTIN

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Certifié Conforme à l'original



Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A LETUPPE		Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		173 Rue Du PSDT JF KENNEDY		02100	ST QUENTIN
SIRET		8 0 1 1 8 7 8 4 0 0 0 0 1 3			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2	
Exercice N clos le 31 12 2022					
ACTIF		Brut		Amortissements – Provisions	
		1		2	
				3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012	
		Autres *	014	840	016 840
	Immobilisations corporelles *		028	9 909	030 7 256 2 653
	Immobilisations financières * (1)		040	042	
	Total I (5)		044	10 749	048 8 096 2 653
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	5 152	052 5 152
		Marchandises *	060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	600	066 600
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	62 176	070 1 366 60 810
		Autres * (3)	072	21 850	074 21 850
	Valeurs mobilières de placement		080	082	
	Disponibilités		084	29 228	086 29 228
	Charges constatées d'avance *		092	094	
Total II		096	119 005	098 1 366 117 639	
Total général (I + II)			110	129 754	112 9 462 120 292
PASSIF				Exercice N NET	
				1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		1 000
	Écarts de réévaluation		124		
	Réserve légale		126		100
	Réserves réglementées *		130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131			132
	Report à nouveau		134		35 909
	Résultat de l'exercice		136		8 975
	Subventions d'investissement		137		
	Provisions réglementées		140		
	Total I		142		45 984
Provisions pour risques et charges			Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		23 051
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	23 126	172	51 256
Produits constatés d'avance			174		
Total III			176		74 307
Total général (I + II + III)			180		120 292
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	3 500
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Désignation du déclarant : A LETUPPE

			Exercice N Net	Exercice N -1 Net
ACTIF				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial Autres			
	Immobilisations corporelles		2 653	558
	Immobilisations financières			
	Total I		2 653	558
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production	5 152	
		Marchandises		4 828
	Avances et acomptes versés sur commandes		600	600
	Créances	Clients et comptes rattachés	60 810	77 672
		Autres	21 850	40 314
	Valeurs mobilières de placement			
	Disponibilités		29 228	5 818
	Charges constatées d'avance			849
	Total II		117 639	130 081
Total général (I + II)			120 292	130 639
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel		1 000	1 000
	Écarts de réévaluation			
	Réserve légale		100	100
	Réserves réglementées			
	Autres réserves			
	Report à nouveau		35 909	28 541
	Résultat de l'exercice		8 975	7 721
	Provisions réglementées			
	Total I		45 984	37 361
Provisions pour risques et charges Total II				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
	Fournisseurs et comptes rattachés		23 051	26 858
	Autres dettes		51 256	66 420
	Produits constatés d'avance			
	Total III		74 307	93 278
Total général (I + II + III)			120 292	130 639

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septes A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise **SAS A LETUPPE** Néant ☐ *

Exercice N clos le **31 02 2022**

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

A – RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209	210	
	Production vendue { Biens dont export et livraisons intracommunautaires } Services *	215	214	229 180
		217	218	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222	
	Production immobilisée *		224	
	Subventions d'exploitations reçues		226	
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits		230	3
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)		232	229 183
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234	
	Variation de stocks (marchandises) *		236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238	76 317
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *		240	(323)
	Autres charges externes * (dont crédit-bail - mobilier - immobilier)		242	55 648
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)	243	2 864	4 392
	Rémunérations du personnel *		250	62 792
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252	17 302
CHARGES D'EXPLOITATION	Dotations aux amortissements *		254	1 405
	Dotations aux provisions		256	1 366
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * } dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259	260	
	Total des charges d'exploitation (II)		264	218 900
	1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)		270	10 283
	Produits financiers (III)	280		51
	Charges financières (V)		294	
	Produits exceptionnels (IV)		290	3 920
	Charges exceptionnelles (VI) { dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) } { dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) }	347	348	3 351
	Impôt sur les bénéfices * (VII)		306	1 826
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)				
310 8 975				
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *	316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	318		
	Provisions non déductibles *	322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)	324	1 826	
	Divers * dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247		
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC *	248		
		330	1 369	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option { Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) }	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999	
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997	
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		
	ZFU – TE (44 octies A)	987		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		
	JEI (44 sexies A)	989		
	ZRD (44 terdecies)	127		
	ZRR (44 quinquies)	138		
	Bassions d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991		
	Investissements outre-mer	344		
	ZFANG (44 quaterdecies)	345		
	BUD (44 sexdecies)	992		
	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
	Créance due au titre du report en arrière du déficit	346		
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	655		
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	643		
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	645		
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	647		
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	648		
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641			
Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	990			
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352 12 170 354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *	356		
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :		360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370 12 170 372	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (EN LISTE)

N° 2033-B

DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Désignation du déclarant : **A LETOPPE**

		Exercice N	Exercice N -1
A - RÉSULTAT COMPTABLE			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		
	Production vendue { biens	229 180	115 359
	services		
	Production stockée (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation reçues		
	Autres produits	3	2 049
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		229 183	117 408
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
	Variation de stock (marchandises)		(4 828)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)	76 317	41 722
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)	(323)	3 634
	Autres charges externes	55 648	35 631
	Impôts, taxes et versements assimilés	4 392	679
	Rémunérations du personnel	62 792	30 399
	Charges sociales (cf. renvoi 380)	17 502	10 500
	Dotations aux amortissements	1 405	1 043
	Dotations aux provisions	1 366	
	Autres charges		7
	Total des charges d'exploitation (II)	218 900	108 747

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		10 283	8 661
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		
	Produits exceptionnels (IV)	3 920	475
	Charges financières (V)	51	
	Charges exceptionnelles (VI)	3 351	45
	Impôts sur les bénéfices (VII)	1 826	1 370
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		8 975	7 721

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SAS A LETUPPE				Néant ☐		
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *		
ACTIF IMMOBILISÉ						Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406			
	Autres	410	840 412	414	416	840		
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426			
	Constructions	430	432	434	436			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440	3 979 442	444	446	3 979		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450	524 452	454	456	524		
	Matériel de transport	460	462	3 500 464	466	3 500		
	Autres immobilisations corporelles	470	1 906 472	474	476	1 906		
Immobilisations financières		480	482	484	486			
TOTAL		490	7 249 492	3 500 494	496	10 749		
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES								
Fonds commercial		495	497	498	499			
Autres immobilisations incorporelles		500	840 502	504	506	840		
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516			
	Constructions	520	522	524	526			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530	3 421 532	558 534	536	3 979		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	524 542	544	546	524		
	Matériel de transport	550	552	847 554	556	847		
	Autres immobilisations corporelles	560	1 906 562	564	566	1 906		
TOTAL		570	6 691 572	1 405 574	576	8 096		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées 1		2	3	4	5			
virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		6	7	8	9	10		
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
Total	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septes A bis du Code général des impôts)			Désignation de l'entreprise A LETUPPE			Néant ☐				
I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600	602	604	606				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601	603	605	607				
	Autres provisions réglementées *		610	612	614	616				
Provisions pour risques et charges			620	622	624	626				
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630	632	634	636				
	Sur stocks et en cours		640	642	644	646				
	Sur comptes clients		650	652	654	656	1 366			
	Autres provisions pour dépréciation		660	662	664	666				
TOTAL			680	682	684	686	1 366			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
		Dotations		Reprises						
Fonds commercial		681	683							
Autres immobilisations incorporelles		700	705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes					
Terrains		710	715	2						
Constructions		720	725	3						
Installations techniques, matériel et outillage		730	735	4						
Inst. générales, agencements et aménagements divers		740	745	5						
Matériel de transport		750	755	6						
Autres immobilisations corporelles		760	765	7						
TOTAL		770	775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780				
II DÉFICITS REPORTABLES										
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982							
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		982 ter					
Déficits imputés			983							
Déficits reportables			984							
Déficits de l'exercice			860							
Total des déficits restant à reporter			870							
III DIVERS										
Primes et cotisations complémentaires facultatives			dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)		325			381		
			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327					
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326			380		
N° du centre de gestion agréé								388		
Montant de la TVA collectée								374 17 837		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378 21 971		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

1. Principes généraux

L'exercice clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général, ainsi que du règlement 2018-06 de l'ANC homologué par arrêté ministériel du 5 décembre 2018 relatif aux modalités d'établissements des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, selon les principes suivants :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Règles de prudence et sincérité des comptes.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

1. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus / sont inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire / dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Agencements et aménagements des constructions	10 ans
Matériels et outillage industriels	4 à 6 ans
Matériels de transport (occasion)	3 à 4 ans

b) Stocks

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués ont été évalués à leur coût de production. Les charges fixes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous-activité et de stockage.

Les stocks (et en cours) ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Les opérations à long terme ont été évaluées en tenant compte de l'avancement des travaux (et en excluant les frais financiers).

Les pertes potentielles sur les contrats à long terme déficitaires ont été provisionnées pour leur totalité.

c) Créances et dettes

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

CHARGES À PAYER

Montant des charges à payer inclus dans les postes de bilan suivants :

Rubriques	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 242
Dettes fiscales et sociales	6 423
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
TOTAL	11 665

VENTILATION DE L'EFFECTIF DE L'ENTREPRISE

Par effectif salarié, on entend l'ensemble des personnes ayant un contrat de travail et rémunérées directement par l'entreprise.

Par personnel mis à disposition, on entend personnel intérimaire et le personnel détaché ou prêté par l'entreprise.

Rubriques	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	1	
Ouvriers	3	
TOTAL	4	

CAPITAL SOCIAL

Composition du capital social

Catégories de parts ou d'actions	En début d'exercice	Créées pendant l'exercice	Remboursées pendant l'exercice	A la clôture d'exercice	Valeur nominale
1- Actions ordinaires	100			100	10
2- Actions amorties					
3- Actions div. prioritaires (sans droit de vote)					
4- Actions préférentielles					
5- Parts sociales					
6- Certificats d'investissements					
TOTAL	100			100	10

Parts des bénéficiaires (ou des fondateurs)

Catégories	Nombre	Valeur nominale	Droits conférés
1- Actions ordinaires			
2- Actions amorties			
3- Actions div. prioritaires (sans droit de vote)			
4- Actions préférentielles			
5- Parts sociales			
6- Certificats d'investissements			

"A.LETUPPE "

**S.A.S au capital de 1.000,00 €
137 RUE DU PRÉSIDENT JF KENNEDY
02100 SAINT QUENTIN**

*

R.C.S. SAINT QUENTIN 801 187 840

*

**PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 24 JUIN 2023**

L'an deux mil vingt trois
le vingt-quatre juin,
à quatorze heures,

Les actionnaires de la SAS "A.LETUPPE" se sont réunis au siège social sur convocation qui leur a été adressée par la président.

L'Assemblée est présidée par monsieur LETUPPE Sylvain, président.

Le Président constate que d'après la feuille de présence certifiée par lui, tous les actionnaires représentant la totalité des actions sont présents ou régulièrement représentés.

Le Président déclare alors que l'Assemblée est valablement constituée et peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise de plus de la moitié des actions.

Il est rappelé l'ordre du jour de la présente réunion :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gérance sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Affectation du résultat de l'Exercice,
- Quitus à la présidence,
- Pouvoirs à conférer

Le Président dépose ensuite sur Le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La lettre de convocation à la psésente Assemblée
- Les pouvoirr des associés représentés par des mandataires
- Le rapport de conseil d'administration
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

SL

Il rappelle que conformément à la Loi, tous ces documents ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente Assemblée.

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion, puis la discussion est déclarée ouverte.

La discussion close et personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise des documents prescrits par la Loi, approuve le rapport du conseil d'administration, l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe concernant l'exercice clos le **31 décembre 2022**, tels qu'ils ont été présentés faisant ressortir un bénéfice net comptable de 8.975 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'exercice clos le 31 décembre 2022 fait ressortir un bénéfice net comptable de 8.975 €. Les actionnaires décident d'affecter ce bénéfice net comptable de 8.975 € au compte « Report à nouveau » suite à cette affectation le compte « Report à nouveau » présente un solde créditeur de 44.884 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'il a été procédé aucune distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les actes de gestion accomplis par la Présidence au cours de l'exercice, dont le compte-rendu lui a été fait, donne quitus à la Gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités qu'il y aura lieu, notamment de dépôt.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quinze heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les actionnaires présents.

